

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : AFFAIRES SCOLAIRES

SEANCE DU : 23 MAI 2023

DELIBERATION N° : 9

RAPPORTEUR : MME GUERBER

**OBJET : CONVENTION D'ACTION FAMILIALE RELATIVE AUX AIDES AUX VACANCES
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE (CAF) DE
MEURTHE-ET-MOSELLE**

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Les Activités de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les vacances scolaires ont été transférées du CCAS de Ludres à la ville le 1^{er} septembre 2021.

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle peut apporter un soutien financier à cette activité dans le cadre de sa politique des aides aux vacances sous forme d'une dotation financière.

Pour permettre l'octroi de cette aide, la ville et la CAF de Meurthe-et-Moselle doivent signer une convention d'action sociale familiale - Aides aux vacances. Cette convention serait valable de sa date de signature jusqu'aux vacances de Noël 2024.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 10 mai 2023.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'action familiale - aides aux vacances avec la caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle (ci-jointe) qui prendra effet à compter de sa signature jusqu'à la fin des vacances scolaires de Noël 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Les crédits et recettes sont prévus au Budget Primitif 2023 et le seront aux suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Aurélie MOTEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

Mme ROCHON Marie

avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique

M. PICARD Benoît

avait donné pouvoir à

M. DUSSAULX Xavier

Etaient Absents :

M. FOURNIER Emmanuel, M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 Mai 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 Mai 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU